

**090809**

**Maison de l'enfant.**

**Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier**

Le FOREM va supprimer ses maisons de l'enfant, des crèches qui permettaient à des demandeurs d'emploi de trouver un milieu d'accueil.

Ces maisons vont disparaître progressivement d'ici fin 2010.

Le FOREM serait en train de négocier des solutions de remplacement avec des institutions d'accueil de notre Région.

Madame l'Echevin pourrait-elle me faire savoir si ses services ont été contactés par le FOREM dans le cadre de cette suppression.

Quelles sont les propositions concrètes que votre Echevinat a proposées pour palier la suppression de cette maison qui se situait à l'ancienne Garenne ?

**Réponse de Madame l'Echevine Laurence Wilgaut**

A ce jour, mes services n'ont pas été contactés par le FOREM dans le cadre de la suppression des maisons de l'enfant.

Par ailleurs, le FOREM dispose d'une crèche d'urgence dans le bâtiment de la crèche Dourlet, situé rue de la Neuville à Charleroi. Il existe donc une convention d'occupation de locaux entre le FOREM et la Ville. Cette convention arrivera à son terme le 31/12/2011.